COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} JUIN 2015 à 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 1^{er} juin 2015 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Messieurs Jean-Paul BOURLIERE, Pierre MOUTET, Madame Catherine BIGAY, Messieurs Laurent GITENET, Madame Christine DURAND, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absente excusée : Madame Christine DURAND donne pouvoir à Madame Patricia GOUTORBE.

Madame Fabienne MÉANT a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

* Aménagement du bourg

Le SIEL continue les travaux de dissimulation des réseaux secs sur la RD307.

La roannaise de l'eau a effectué la reprise des antennes d'assainissement qui se jettent dans le réseau principal sur la rue de la Côte Roannaise. En même temps, le câble télécom longue distance a été supprimé.

Les travaux d'assainissement ont permis de détecter des choses ignorées jusqu'à présent, notamment la présence d'un réseau d'assainissement de caves très profond (2,50 m), sur le bas du bourg.

L'entreprise CEGELEC fait les travaux pour le Très Haut Débit. Ils ont été réalisés depuis le haut du bourg, jusqu'à la Rieute, et repartent du bas pour revenir jusqu'au carrefour central.

Afin de permettre aux entreprises de continuer ces travaux de dissimulation, le carrefour central sera interdit à la circulation pendant 2 jours, le 9 et le 10 juin. L'information a déjà été largement diffusée aux services de secours et d'urgence, les ambulances, gendarmerie, transports scolaires et ligne régulière. Information par voie de presse, radio, et distribution de flash dans les boîtes aux lettres de toute la commune.

Sur la rue du Château, le renouvellement de la canalisation d'eau potable est terminé. Les branchements sont en cours.

Sur la route de Lespinasse, il a été procédé à la dépose des anciens poteaux ciments.

Les travaux de dissimulation et renouvellement de canalisations devraient s'achever d'ici le mois de juillet. Le renouvellement de la canalisation d'eau potable sur le bas du bourg sera réalisé ultérieurement.

Les travaux sur le réseau principal d'assainissement seront faits par la Roannaise de l'eau, en charge de la compétence assainissement, selon un calendrier qui n'est pas encore défini.

Sur la partie nord, les anciens lampadaires vont être déposés prochainement.

* Local commercial

Les travaux auraient dû commencer vendredi 29 mai 2015 par le traitement de charpente, mais l'entreprise JACQUE n'est pas intervenue. L'entreprise René FESSY a commencé ce jour. La première réunion de chantier aura lieu jeudi matin.

Concernant la reprise du commerce, suite à la délibération du Conseil Municipal prise lors de la dernière réunion en date du 27 avril, par laquelle il a été décidé d'acquérir le fonds de commerce afin de ne pas perdre l'autorisation de délivrer le tabac, Maître MASQUIDA-PONS a été contactée. Madame Martine MEMBRÉ est absente cette semaine. Dès lundi, elle sera contactée afin de fournir à l'étude de Maître MASQUIDA-PONS les documents nécessaires à la transaction.

Monsieur le Maire précise que trois rendez-vous ont été fixés cette semaine avec des repreneurs potentiels.

Concernant le financement de ce projet, la commune peut prétendre à une subvention du Conseil Général à hauteur de 30 % du montant des dépenses, plafonnées à 200.000,00 €.

La Région peut également apporter son aide par le biais de l'ADEME, mais la construction du groupe scolaire ayant déjà été subventionné, il n'est pas sûr d'obtenir de nouveau cette subvention. Enfin, l'Etat est susceptible de participer financièrement dans le cadre du FISAC (Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Le Site de Proximité nous accompagnera dans le montage du dossier, car il s'agit d'un appel à projet.

* Construction du groupe scolaire

Monsieur le Maire indique que les travaux seront pratiquement terminés, d'ici trois semaines. Il précise qu'il reste quelques incertitudes concernant les Toitures Roannaises. L'entreprise a obtenu la prolongation de leur activité pour un mois, jusqu'à la fin du mois de juillet. Monsieur le Maire a insisté auprès de Monsieur RIVOLIER pour que l'entreprise vienne terminer l'étanchéité du local préau, la passerelle et l'auvent d'entrée, le plus rapidement possible.

La fin des travaux est prévue autour du 22 juin. Un second test d'étanchéité à l'air sera fait une semaine avant.

La réception définitive du chantier se fera début juillet, entre le 6 et le 10. Monsieur le Maire explique qu'il est toujours possible de mettre des réserves pour tel ou tel corps de métiers.

Il faut désormais prévoir l'inauguration du groupe scolaire. Monsieur le Maire propose le samedi 29 août, pour que les parents et les enfants puissent découvrir les locaux avant la rentrée. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire termine en donnant lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Loire suite à la parution dans la presse de l'article dénonçant l'absence de subvention d'état pour la construction du groupe scolaire.

Il explique qu'il est vrai que la commune comptait sur cette subvention. Mais la situation financière de la commune permet d'envisager un emprunt supplémentaire.

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire explique que suite au courrier du Comité des Fêtes, les deux sociétés ont été recontactées et ont remis leurs nouvelles propositions. Monsieur Stéphane BASILIO a été consulté, ainsi que le Comité des Fêtes. Monsieur le Maire propose de retenir la société ARSOTEC, pour un montant de 2.528,00 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet prochain, la commune ne pourra plus bénéficier des services gratuits de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, Certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir). Le SIEL, Roannais Agglomération et la Mairie de Renaison propose leurs services pour l'instruction de ces actes d'urbanisme.

Par exemple, la Mairie de Renaison propose :

Permis d'aménager : 120 €
Permis de construire : 100 €
Déclaration préalable : 75 €
Certificat d'urbanisme : 25 €

Monsieur le Maire craint qu'en adhérant aux services de Roannais Agglomération, la mise en place d'un PLUI soit très rapide et que la maîtrise du foncier échappe aux communes. Aussi, il propose de se rapprocher de la Mairie de Renaison.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION: SCHÉMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire présente le projet de schéma de mutualisation proposé par Roannais Agglomération. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer dans un délai de trois mois. En l'absence de délibération, l'avis sera réputé favorable.

Il s'agit d'une action du plan de mandat 2015-2020 devant contribuer à relever le défi de la performance publique.

Monsieur le Maire propose d'envoyer à chaque conseiller le projet et de prendre la délibération lors de la prochaine réunion.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

* Association Jeunesse et Sports

Le mardi 12 mai, une réunion était organisée pour faire un bilan des Temps d'Activités Périscolaires. Chaque commune de l'ex canton de La Pacaudière était représentée. Le bilan fait apparaître un déficit de 400 €.

Pour Changy, concernant l'organisation de l'année scolaire à venir, l'association maintient 1 heure d'activité par semaine, le jeudi, de 15h30 à 16h30.

L'association propose de créer un Centre de Loisirs pour gérer ces TAP, ce qui permettrait de ne pas faire augmenter les tarifs, à savoir 25 € de l'heure, car la CAF verserait à l'association 0,52 € par enfant.

Dans le cas contraire, la prestation serait facturée 27 € de l'heure. Les communes sont libres de choisir.

Concernant le centre de loisirs du mercredi après-midi, l'association va certainement demander une participation financière des communes si Roannais Agglomération ne participe plus. En effet, avec

le changement des rythmes scolaires, le mercredi après-midi devient périscolaire au lieu de extrascolaire. Roannais Agglomération doit prendre sa décision le 22 juin.

Enfin, l'association informe que la commune de Saint Forgeux ayant entrepris des travaux, elle ne peut plus accueillir le centre de loisirs du mercredi. Elle demande si la commune de Changy aurait la possibilité de les accueillir à partir du mois de septembre.

Le vendredi 29 mai 2015 se tenait l'Assemblée générale de l'association. Le budget 2014 est positif (+ 7073 €).

Deux personnes sont démissionnaires. Trois personnes se sont portées volontaires pour intégrer le bureau.

Il a de nouveau été évoqué la possibilité de déplacer le centre de loisirs du mercredi sur la commune de CHANGY.

Monsieur le Maire indique qu'il se renseignera sur les conditions minimum nécessaires pour pouvoir accueillir un centre de loisirs.

QUESTIONS DIVERSES

* Commission Voirie : Trois entreprises ont été consultées (EIFFAGE, EUROVIA, et COLAS) dans le cadre d'un marché à bon de commande, avec un bordereau de prix,pour les travaux de voirie 2015, avec les communes de l'ex canton concernées. Pour Changy, il a été demandé le chiffrage du chemin de la Chaize et du chemin de la Margot.

Une réunion est prévue le 17 juin 2015 à 19h00 au Crozet, pour l'ouverture des plis.

- * Comité syndical du SIEL : Il aura lieu le vendredi 5 juin 2015 à 17h00 à MONTROND LES BAINS.
- * Monsieur le Maire donne lecture des informations communiquées par l'AMRF concernant le projet de loi NOTRE.
- * L'inauguration des rues aura lieu le samedi 6 juin 2015 à 11h00.
- * L'entreprise FESSY René est intéressé pour reprendre les anciens WC du foyer rural. Le Conseil Municipal demande 100 € à verser au CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le MARDI 30 JUIN 2015 à 20H30.